Image not found or type unknown

Problème chauffage achat immo !

Par **chauffo**, le **16/12/2018** à **16:10**

Bonjour,

Nous sommes actuellement dans un bien en « entrée en jouissance anticipé » le temps d'avoir notre crédit et que ma période d'essai soit validée. Donc nous sommes en sorte de location avant d'acheter notre bien.

Nous avons signé le compromis il y a deux mois et l'acte de vente sera signé début janvier.

Cependant, notre chauffage au sol par aérothermie, ne fonctionne pas depuis le début de la location, alors que l'on a écrit que dans l'état des lieux le chauffage fonctionne. Je m'explique, il y a 5 circuits au rez de chaussé, et seulement les deux premiers (plus petits et plus proche de la chaudière) fonctionnent et ces deux retours sont chauds, alors que les trois plus gros et plus éloignés ne fonctionnent pas (13 degrés hier dans la maison…), eau chaude dans le barillet d'entrée, mais pas dans les circuits retour.

Le chauffagiste qui a fait l'installation à déjà fait plusieurs réglages, la semaine dernière désemboué les circuits et ce weekend nous n'avons toujours pas de chauffage.

Le propriétaire traine les pieds et ne fait pas beaucoup d'effort, j'ai peur que si le problème n'est pas résolu avant la signature de l'acte, nous nous retrouverons à payer si des travaux important (changement ou réparation du système de chauffage) doivent se réaliser… Car une fois qu'on signera l'acte, cela ne sera plus un vice caché, vu que nous sommes tous au courant du problème, cependant en tant que locataire, le propriétaire nous doit le chauffage …

Auriez vous des conseils ou avis sur cette problématique ? Avec les vacances de noël nous n'avons plus beaucoup de temps pour la résoudre… Merci d'avance !!!

Bonne journée à vous tous.

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés